Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260409-D20260410-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 28
votants : 29

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf quinze minutes, le neuf avril, le Conseil municipal de la Ville de GOUESNOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Maxime Herlédan, Maire.

Objet :
2026-04-10
Désignation des délégués au syndicat mixte du PFCA

Date de convocation du Conseil municipal :
1er avril 2026

PRÉSENTS : M. HERLÉDAN, M. SALAÜN, Mme TINÉVEZ, M. QUENTEL, Mme LECOMPTE, M. COMBROUX, Mme EVEN, M. BOURAYA, Mme CLOAREC, M. DA FONSECA, Mme BARILLEC, M. CHEVAL, Mme ARPHEXAD, M. BLEUNVEN, Mme LALÇON, M. POCHAUVIN, Mme FAGOT, M. JOLY, Mme DIVERRES, M. POULIQUEN, Mme LE MEUR, Mme VANZÉE-LE BRIS, Mme COTTON - KERSIMON, M. PAUGAM, M. QUÉRÉ, Mme LE PAGE, Mme GESTIN, M. CHEVÉ.

Absent ayant donné procuration :
M. BICREL procuration à M. POULIQUEN

Absents :

Secrétaire de séance :
Mme CLOAREC

Certifié exécutoire
Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260409-D20260410-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

DÉLIBÉRATION N° 2026-04-10

Administration générale

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES POMPES FUNÈBRES DES COMMUNES ASSOCIÉES DE LA RÉGION BRESTOISE

Rédacteur : Sabrina Trébaol
Rapporteur : Monsieur le Maire

La Ville de Gouesnou fait partie du Syndicat intercommunal des Pompes funèbres des communes associées de la région brestoise. Ce syndicat mixte fermé est administré par un comité syndical composé des délégués des communes et des établissements publics de coopération intercommunale membres.

À l'occasion du renouvellement du Conseil municipal, il est proposé au Conseil municipal de désigner ses représentants au sein de cette instance.

La Ville de Gouesnou est représentée, à ce titre, par un délégué titulaire et un délégué suppléant selon les dispositions des statuts modifiés par délibération du comité syndical du 15 décembre 2025.

Il est proposé au Conseil municipal de procéder aux désignations suivantes :

Titulaire	Jean-Pierre COMBROUX
Suppléant	Louis DA FONSECA

Avis de la commission plénière du jeudi 2 avril 2026 : Favorable à l'unanimité

Décision du Conseil municipal : Favorable à l'unanimité

Pour extrait conforme,
À Gouesnou, le 9 avril 2026

La secrétaire de séance,

Brigitte Cloarec

Le Maire,

MAIRIE DE GOUESNOU 29850

Maxime Herlédan